

Le projet de loi 1 est illégitime et doit être retiré

Par le
Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière



Mémoire présenté à la Commission des institutions
dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi no. 1,
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Le 24 novembre 2025

PRÉSENTATION

Le Mouvement d'Éducation Populaire Autonome de Lanaudière est un regroupement d'organismes lanaudois voué à la promotion et au développement des pratiques d'éducation populaire autonome et à la défense des droits sociaux dans la région. Le MÉPAL est un acteur de changement social qui s'appuie sur les principes d'autonomie, d'égalité, de démocratie et de solidarité dans son action. Le MÉPAL est membre du Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec (MÉPACQ).

Le MÉPAL a pour mission de :

- Promouvoir, défendre et développer l'éducation populaire autonome dans la région ;
- Regrouper et favoriser la concertation entre les différents organismes d'éducation populaire autonome ;
- Défendre et promouvoir les droits.

Concrètement, le MÉPAL :

- Regroupe les organismes autonomes sans but lucratif, incorporés et contrôlés par leurs membres suivant les principes démocratiques et favorise la concertation et l'échange entre les différents organismes d'éducation populaire autonome et la population qui participe à leurs activités ou services ;
- Informe les groupes, par le biais de l'éducation populaire autonome, et suscite la réflexion sur les enjeux auxquels ils sont confrontés ;
- Organise des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique et contribue à l'élaboration et à la diffusion d'outils d'éducation populaire autonome ;
- Développe et diffuse des outils d'information, de promotion et d'analyse critique, de formation en lien avec les pratiques d'ÉPA et les luttes sociales ;
- Coordonne, participe et promeut des activités de mobilisation sociale ;
- Mène des activités de représentation et d'action politique non partisane.

Nos principes et valeurs:

- Égalité entre les femmes et les hommes
- Justice sociale et climatique
- Démocratie, solidarité et autonomie
- Une société non-violente, non raciste, non homophobe

CONSIDÉRATIONS SUR LE PROJET DE LOI 1

Le 9 octobre 2025, le ministre de la Justice a présenté le projet de loi no 1 (PL1), appelé Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec. Il souhaite le faire adopter avant la fin du mandat du gouvernement actuel.

Une constitution, par son importance et le rôle central qu'elle joue dans l'organisation d'une société, ne peut pas être traitée comme une simple loi. C'est un texte fondateur qui encadre nos droits, nos institutions et nos valeurs collectives. Parce qu'elle a un statut supérieur aux autres lois, son adoption doit suivre un processus beaucoup plus rigoureux, transparent et participatif.

Les Nations Unies, par l'entremise du Haut-commissariat aux droits de l'homme, rappellent d'ailleurs qu'une constitution doit être élaborée à partir d'un processus ouvert, où la population peut réellement participer. Cela implique une consultation large, qui inclut les défenseurs des droits humains, les associations juridiques, les groupes communautaires, les organisations représentant les femmes, les peuples autochtones, les réfugiés, les travailleuses et travailleurs, ainsi que tous les groupes minorisés ou vulnérabilisés.

Or, le projet de loi 1 — que nous ne pouvons pas appeler une « Constitution » — a été préparé en secret, durant l'été, sans consultation préalable et sans que l'idée d'adopter une constitution québécoise n'ait fait partie du programme électoral présenté en 2022. En déposant ce projet de loi, la CAQ impose sa propre vision et enferme le débat public dans une structure déjà définie. Ainsi, la consultation à venir devant la Commission des institutions ne portera pas sur la question générale d'une constitution pour le Québec, mais uniquement sur leur projet de constitution. Cela ouvre la porte à une utilisation politique du processus de consultation pour donner une apparence de légitimité à un projet qui est, dès le départ, orienté de manière partisane.

De plus, la façon dont la CAQ conçoit la protection des droits et libertés dans son projet de constitution comporte tellement de reculs potentiels que de simples modifications ne suffiraient pas à en corriger les problèmes. Le gouvernement nous a aussi souvent montré, au cours des dernières années, qu'il accorde très peu d'importance aux interventions de la société civile, même lorsque celles-ci sont solides, bien argumentées et formulées dans un esprit de dialogue. Les débats récents autour du droit de grève, du système de santé, de la laïcité de l'État et d'autres enjeux importants en sont de bons exemples.

Le fait que la CAQ ait élargi les consultations, en passant de consultations particulières à des consultations générales devant la Commission des institutions, ne compense en rien les problèmes fondamentaux d'un processus précipité, opaque et profondément antidémocratique.

Le Mouvement d'éducation populaire autonome rejette fermement le processus entourant le projet de loi 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*.

Le PL1 est un acte législatif illégitime, qui ne saurait être discuté article par article et qui doit, au nom de la sauvegarde des principes fondamentaux de la démocratie, être retiré dans son intégralité.